

QUELQUES NOUVEAUTÉS PARCOURSUP 2026

RACCOURCISSEMENT DES DÉLAIS DE RÉPONSES

Dès le début de la phase d'admission, les délais pour répondre aux propositions des établissements d'enseignement supérieur sont raccourcis par rapport aux années précédentes.

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission sont les suivants :

- Pour une proposition reçue le mardi 2 juin 2026 : **vous avez jusqu'au jeudi 4 juin 2026, 23h59 pour répondre**
- Pour toute proposition reçue à partir du mercredi 3 juin 2026 : **vous avez 2 jours pour répondre.**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le jeudi 4 juin 2026 (matin), vous devez y répondre avant le vendredi 5 juin 2026, 23h59.

À noter pour les lycéens de classe de terminale qui passent les épreuves du baccalauréat :

- **Du vendredi 12 juin 2026 au jeudi 18 juin 2026**, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission **sont suspendus** pour permettre aux lycéens des séries générale et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

La date limite de réponse est affichée dans votre dossier en face de la proposition d'admission. Si un candidat ne répond pas avant la date limite, la proposition d'admission est perdue et proposée à un autre candidat. **Dans ce cas, le candidat a 3 jours pour confirmer son intérêt pour les vœux qu'il a en attente.**

SUPPRESSION DES VOEUX

Un candidat aura la possibilité **lui-même de supprimer un vœu qui aurait été confirmé**, avant le 12 mars 2026. Cette possibilité ne sera ouverte qu'entre le 19 janvier et le 12 mars 2026, date de fin de formulation des vœux.

LETTRE DE MOTIVATION

Afin de rendre plus claire les procédures d'admission, la lettre de motivation ne pourra pas être demandée **si la grille d'analyse des candidatures ne comporte aucun pourcentage se rapportant à la motivation.**

LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES

À partir de la rentrée universitaire 2026, les bacheliers pourront suivre la nouvelle **licence professorat des écoles (LPE)**. Cette formation prépare à l'entrée dans le métier et au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), désormais **positionné en fin de licence**.

La LPE est une formation pluridisciplinaire et professionnelle qui permet :

- De consolider les bases en français, mathématiques et dans toutes les matières de l'école primaire (sciences, histoire-géographie, EPS, langues, etc...) ;
- D'acquérir les premières notions de pédagogie adaptées à la maternelle et l'élémentaire ;
- De comprendre et appliquer les valeurs de la république et le fonctionnement du système éducatif ;
- De découvrir le métier grâce à 10 semaines de stages minimum en école.

Sous certaines conditions concernant les résultats de L1 et L2, les candidats pourraient être **dispensés des épreuves d'admissibilité écrites** et devenir donc automatiquement admissibles.

HARMONISATION DES RECRUTEMENTS POUR CERTAINES FORMATIONS (BTS Photographie et Diplôme National des Métiers d'Art et du D'Esign)

- **BTS Photographie** (pour tous les établissements) :
 - **Dossier photo à constituer** et à téléverser sur la plateforme (6 à 8 images s'inscrivant dans la thématique du choix du candidat et formant un ensemble cohérent vis-à-vis du sujet traité. Un texte d'accompagnement d'une dizaine de lignes expliquant la démarche du candidat (plastique et technique) devra accompagner les images. L'ensemble devra former un fichier .pdf unique ne dépassant pas 20 Mo.
 - La lettre de motivation pourra être demandée ou non, ceci est laissé **au choix de l'établissement**.
- **DNMADE** (pour tous les établissements) :
 - **Carnet (10 pages A4 maximum) commun à tous les DNMADE demandés**, composé d'éléments visuels et/ou textuels organisés selon le choix du candidat :
 - ✓ Valorisation de la créativité et de l'univers personnel artistique, littéraire et scientifique.
 - ✓ Démonstration de l'appétence pour les techniques, technologies, savoir-faire et modes de fabrication.
 - ✓ Éclairage de l'engagement et de la réflexion du candidat sur les domaines du design et des métiers d'art.
 - Lorsque des vœux sont formulés pour **certains DNMADE « Métiers d'art », un complément (4 pages A4 maximum) est à ajouter** au carnet commun constitué :
 - ✓ D'une synthèse rédigée la connaissance du/des métier(s) d'art.
 - ✓ De la présentation d'un artisan ou d'une entreprise di domaine du/des métier(s) d'art.
 - ✓ D'une analyse d'un objet ou d'un projet des métiers d'art qui suscite l'intérêt du candidat et pourquoi.
 - La lettre de motivation pourra être demandée ou non, ceci est laissé **au choix de l'établissement**.